

ACTION 14 PERMETTRE AUX PUBLICS DITS CAPTIFS D'ACCEDER AUX EQUIPEMENTS PUBLICS ET COLLECTIFS

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > AggloBus (budget étude)
- > Bourges Plus

CONTEXTE LOCAL

Le territoire de Bourges Plus est desservi par 21 lignes de bus régulières dont une navette gratuite en centre-ville, gérées par AggloBus, auxquelles viennent se greffer plusieurs lignes de transports à la demande (VitaBus, Saint-Michel de Volangis, Plaimpied-Givaudins, Arcay et LibertiBus pour les personnes handicapées). A cela s'ajoutent les lignes interurbaines du Conseil Général du Cher qui permettent de desservir plusieurs fois par jour les communes les plus éloignées de l'Agglomération.

En parallèle, une part de la population ne possède pas de moyens de locomotion. Cette population, dite "captive", est fortement dépendante des transports en commun. Se pose alors la question de la mobilité de ces personnes dans les zones peu ou pas desservies du territoire.

Résultat attendu

- > Assurer une desserte optimale du territoire.

DESCRIPTIF

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ce document stratégique permettra, entre autre, de construire un cadre de référence commun en matière de déplacements, en lien avec l'aménagement du territoire.

Pour permettre aux publics "captifs" d'accéder aux équipements publics et collectifs, différents leviers existent comme :

- **L'optimisation de la desserte en transports collectifs** (développement de transport à la demande, renforcement de certaines lignes structurantes, Bus à Haut Niveau de Service, autopartage, covoiturage...);
- **L'amélioration du réseau de liaisons douces** (Plan Vélo Intercommunal) ;
- **La facilitation de l'intermodalité** (étude sur les parkings relais, amélioration du fonctionnement des pôles d'échanges...).

PILOTE

- AggloBus ;
- Elus référents : M. S. LEPELTIER ; M. R. NARBOUX. Services concernés = Service du Développement Territorial, Services Techniques et GEODOC.

PARTENAIRES

Les 17 communes du Périmètre de Transports Urbains, Bourges Plus, Conseil Régional du Centre, Conseil Général du cher, Chambres Consulaires, DDT du Cher, Pays de Bourges, DREAL du Centre, Lig'Air, Association représentants les personnes à mobilité réduite, les usagers, les professions concernées.

Calendrier prévisionnel

Cette question étant traitée dans le cadre du PDU, le calendrier correspond à son élaboration, puis à sa mise en œuvre.

2009-2010 - Diagnostic	2011-2012 - Choix des orientations ; - Elaboration du programme d'actions.	2012-2022 - Approbation (2012) ; - Mise en œuvre prévue sur 10 ans.
2009-2022 - Communication, sensibilisation		

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Coût des études pour l'élaboration du PDU = 170 000 € TTC
- Coût de la mise en œuvre = à déterminer lors de l'élaboration du programme d'actions.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✓	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



Afin de développer le covoiturage sur son territoire, la Ville de Bourges a créé un site Internet. Cette plateforme permet de trouver gratuitement des partenaires pour se déplacer à moindre frais sur le territoire de l'Agglomération et même au-delà.

Bourges Plus peut se positionner sur le sujet en enclenchant une réflexion à son échelle, en lien avec l'expérience de la Ville de Bourges. Ceci passe par une réflexion conjointe avec la Ville voir avec le Conseil Général ; ce préalable pourra constituer la base d'un élargissement du service.